



Assisteal
Formation

AIDE-SOIGNANT·E



www.assisteal.fr

DEVENIR

FORMATION EN CURSUS COMPLET • FORMATION EN ALTERNANCE : HYBRIDE OU EN PRÉSENTIEL



QUI SOMMES-NOUS ?

Assistéal dispense des formations aux métiers de la santé et de l'accompagnement de la personne depuis 1974 avec trois valeurs clés : le partage, la progression et la réussite. Aujourd'hui, nous sommes un acteur majeur de la formation médico-sociale diplômante, certifiante et continue. Nos organismes de formation sont basés à Bordeaux et Paris, et nous disposons d'espace de coworking partout en France : Brest, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Rennes, Saint-Etienne et Strasbourg.

Pour les formations hybrides avec une partie des cours à distance, nos espaces de coworking vous permettront de bénéficier d'une salle avec un écran et une connexion internet. Il vous sera également possible d'y travailler pour réviser vos cours ou travailler sur les exercices et rendus exigés, seul ou avec d'autres apprenants.

Nos organismes de formation mettent à votre disposition tous les moyens nécessaires au bon suivi de votre formation notamment pour les exercices individuels, les travaux pratiques, les exercices de manipulation, de démonstration et de mise en situation.

NOS CHIFFRES CLÉS

9000
APPRENANT·E·S DIPLÔMÉ·E·S DEPUIS 1974

100%
D'EMBAUCHE DANS LES 3 MOIS

PRÈS DE
50ANS
D'EXPÉRIENCE

100%
DES APPRENANT·E·S SATISFAIT·E·S
OU TRÈS SATISFAIT·E·S DE LA FORMATION
ET DE L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ



LE MÉTIER D'AIDE-SOIGNANT·E

L'Aide-Soignant·e réalise des soins techniques, de prévention, de maintien et d'éducation à la santé en intégrant la qualité et la prévention des risques. Il/Elle travaille sous la responsabilité de l'infirmier·e, le plus souvent au sein d'une équipe pluridisciplinaire en milieu hospitalier, extra hospitalier, médico-social ou à domicile.

L'Aide-Soignant·e accompagne la personne soignée dans les activités de la vie quotidienne et contribue à son bien-être en préservant son autonomie. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels et les aidants. **Dans tous les établissements de santé, les Aides-Soignant·e·s sont essentiel·le·s.** Que ce soit dans la prise en charge des soins des patients et résidents, ou pour leurs gestes quotidiens, ce sont les Aides-Soignant·e·s qui assurent leur bien-être. C'est donc **un métier passionnant, mais surtout profondément enrichissant sur le plan humain et social.**

C'est également **une opportunité d'emploi stable et accessible.** Ces qualités confortent la volonté d'Assisteal de proposer des formations de qualité, adaptées aux nouveaux besoins et enjeux des établissements de santé publics et privés. Il est important de noter que le secteur du soin sera le deuxième vecteur d'emplois le plus important de ces prochaines années et que les Aides-Soignant·e·s figurent dans le top 10 des métiers qui recrutent le plus en 2022. Un très beau choix de carrière en perspective !



ILS NOUS FONT CONFIANCE
POUR LEURS BESOINS
EN AIDES-SOIGNANT·E·S



pôle emploi



LE DIPLÔME DEAS

Concernant les formations Aide-Soignant, Assisteal, IFAS certifié, délivre un diplôme d'État Aide-Soignant, de niveau 4 (DEAS - niveau bac). **Ce diplôme est reconnu par l'État et par tous les établissements de santé, publics ou privés.**

Pour le cursus complet, il n'y a pas de niveau requis pour faire la formation, c'est à l'appréciation du jury. La première sélection sera faite sur la base d'un dossier et d'un entretien destiné à apprécier les connaissances, aptitudes et motivation à suivre la formation.

Pour l'alternance (apprentissage), c'est l'employeur qui valide la candidature à l'issue de l'entretien d'embauche.

QUELLES ÉVOLUTIONS ?

Par le biais de la formation professionnelle continue, l'Aide-Soignant·e peut s'orienter vers une spécialisation telle que Assistant·e de Soins en Gériatrie (ASG) ou d'autres métiers paramédicaux comme infirmier·e ou, à terme, cadre de santé.

Plusieurs pistes peuvent être envisagées pour poursuivre ses études après un diplôme d'État Aide-Soignant. Il est possible de se spécialiser en gériatrie en suivant la formation Assistant·e de Soins en Gériatrie chez Assisteal (20 journées de 7h).

L'apprenant·e peut intégrer une formation complémentaire accessible par une passerelle et obtenir le diplôme d'auxiliaire de puériculture. Certains concours de la fonction publique sont également accessibles : hôpitaux des armées ou de la Préfecture de police.

Depuis peu, **le diplôme d'Aide-Soignant·e peut aussi être une passerelle pour le diplôme d'État Infirmier.** Un·e Aide-Soignant·e, titulaire du bac, peut poursuivre sa formation en IFSI et préparer le DE Infirmier, accessible sur dossier via la plateforme Parcours+ (dédié aux candidats en reprise d'études). Depuis septembre 2021, le DEAS permet d'obtenir le niveau Bac et donne donc la possibilité de poursuivre sa formation en IFSI.

Ensuite, au bout de 3200 heures au sein d'un établissement de soin à prodiguer des soins infirmiers, il sera possible de s'installer en activité libérale. Un·e infirmier·e libéral·e a la possibilité de gérer son emploi du temps de façon autonome, sans supérieur hiérarchique.

Enfin, un·e Aide-Soignant·e devenu·e infirmier·e peut également évoluer vers d'autres postes et spécialisations en interne, comme un métier de cadre de santé, infirmier·e de bloc opératoire, infirmier·e anesthésiste, etc.



L'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE



L'équipe pédagogique est constituée de formateurs dont le parcours et les expériences sont variés dans les domaines du sanitaire, médico-social et social. Leur expertise permet à Assisteal de proposer une pédagogie et des interventions ancrées dans la réalité pratique du terrain. Leur seul objectif est votre réussite. Ces formateurs sont disponibles et à votre écoute pour vous aider au cours de votre parcours de formation à travers un suivi individuel et personnalisé. Concrètement, l'équipe est composée d'un Directeur pédagogique, un coordinateur de formation, des formateurs et formatrices (Cadres de santé, Infirmier·e·s, Aides-Soignant·e·s, Kinésithérapeutes, Psychologues, Ergothérapeutes, Responsables d'ESMS).

Les modalités et méthodes pédagogiques proposées sont innovantes : classe inversée, déclinaison entre présentiel et distanciel (classe virtuelle) et individualisation des parcours. Fort de ses années d'expérience pour les formations du médico-social (AES, AS, ASG), Assisteal a développé des enseignements dont les qualités pédagogiques et techniques sont reconnues par l'ensemble des professions auxquelles se destinent ses apprenants.

Au travers de ses spécificités, chaque formation permet aux apprenant·e·s de construire progressivement leur identité professionnelle, leur éthique et de s'approprier les valeurs fortes de leur futur métier.

LE PROGRAMME DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANT·E (AS)

L'Arrêté du 10 juin 2021 définit le nouveau référentiel et de certification du Diplôme d'État Aide-Soignant (DEAS) niveau 4 - 1 540 heures

Enseignement théorique de 770 heures sur 5 blocs de compétences :

- **Bloc 1 :** Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.
- **Bloc 2 :** Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.
- **Bloc 3 :** Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.
- **Bloc 4 :** Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.
- **Bloc 5 :** Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, la qualité/gestion des risques.

Ces blocs sont accompagnés par des stages ou des formations pratiques chez l'employeur selon la situation de l'apprenant·e·s (formation en cursus complet, en alternance ou continue). Aucun niveau n'est requis pour pouvoir candidater à la formation Aide-Soignant·e. Il est également possible de choisir **le parcours partiel** permettant de valider certains modules manquants selon la situation professionnelle de l'apprenant·e ou les formations déjà réalisées.



LES TERMES À RETENIR

- **Formation en cursus complet** : Apprenants à temps plein, non rémunérés, à part pour les stages.
- **Formation en parcours partiel** : Pour les personnes possédant un premier diplôme dans le secteur médico-social et souhaitant faire valider des compétences manquantes (modules de formation) pour obtenir le diplôme DEAS.
- **Formation en alternance en présentiel** : Alternance entre les cours, les stages (hors structure employeur) et l'entreprise, avec rémunération par l'employeur (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage). Les contrats d'apprentissage sont accessibles aux moins de 30 ans uniquement, sauf pour une personne reconnue comme travailleur handicapé.
- **Formation en alternance hybride** : Cours qui alternent entre périodes en distanciel (70%) et en présentiel (30%).
- **Formation continue** : Pour les personnes en poste ou en reconversion. La formation peut être prise en charge par l'employeur, Transitions Pro, le CPF... Pour les demandeurs d'emploi, des subventions sont possibles selon le statut et les régions (AIF, AIRE...).

DES QUESTIONS SUR LA FORMATION AIDE-SOIGNANT·E ?

NOTRE TABLEAU COMPARATIF VOUS EXPLIQUE TOUT :

	Cursus complet en présentiel	Alternance + présentiel	Alternance + hybride
Niveau requis	Aucun		
Situation	Ne pas être en poste	Alternance	
Âge	Pas de restriction	Toute personne entre 17 et 29 ans révolus ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.	
Lieux	Paris	Bordeaux ou Paris	70% en classe virtuelle et 30% en présentiel à Bordeaux ou Paris
Durées	12 mois avec stages	18 mois	
Tarifs	9 317 €	Coût contrat annuel France Compétences, différent selon le type de structure <i>(association, structure à but lucratif, non lucratif, collectivité locale ou secteur public)</i>	

ZOOM SUR...

Le format hybride

La nouvelle formation hybride AS en alternance est le meilleur moyen pour être apprenant·e dans la ville de votre choix, tout en ayant accès à des cours de qualité, adaptés à vos besoins. Les périodes en présentiel à Bordeaux ou Paris vous permettront de profiter à 100% des retrouvailles avec vos formateurs et camarades.

Vos frais de déplacement et d'hébergement sont soit à votre charge soit à la charge de l'employeur s'il accepte de les financer. Il vous faudra bien valider cela avec lui en amont et garder les justificatifs et preuves d'achat pour déclarer ces frais.

L'alternance

L'alternance est un excellent moyen d'associer la théorie à la pratique dans le cadre de ses études. Cette modalité présente de nombreux avantages, à savoir :

- Gratuité de la formation et une rémunération garantie tous les mois
- Associer la théorie à la pratique
- Une expérience professionnelle qui fera la différence sur son CV, dès la fin de ses études
- Prime d'activité sous conditions de rémunération et d'âge, bourses et primes possibles
- Prise en charge possible de certains frais annexes
- 5 jours de congés pour révision
- Carte d'étudiants des métiers (nombreuses réductions pour les transports, le cinéma, les musées, etc.)
- Aide pour le permis B (jusqu'à 500€) et aide au logement

Par ailleurs, Assisteal bénéficie d'un large réseau d'employeurs dans le secteur public et privé. Il nous est donc possible d'aider certain·e·s apprenant·e·s dans le cas où leur recherche d'alternance s'avérerait difficile.



**VISITEZ
NOTRE FAQ**



LES FORMATIONS CONTINUES

POUR ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES UNE FOIS EN POSTE

Assistant·e de Soins en Gérontologie (ASG)

Enseignement théorique de 140 heures sur 5 blocs de compétences :

- **Bloc 1** : Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne.
- **Bloc 2** : Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie.
- **Bloc 3** : Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergothérapeutes ou psychologues.
- **Bloc 4** : Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé.
- **Bloc 5** : Réaliser des soins quotidiens en utilisant des techniques appropriées.

Cette formation est qualifiante, une attestation de formation et de validation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation. Il est nécessaire d'avoir un des niveaux suivants pour pouvoir réaliser cette formation : Aide-Soignant·e (AS), Aide Médico-Psychologique (AMP) ou Accompagnement Éducatif et Social (AES).

Formations 2 jours

Assisteal propose une offre de formation pour monter en compétences sur 27 thématiques réparties en 3 grandes catégories : « accompagnements des personnes âgées », « les publics vulnérables », et « les pratiques professionnelles ». Généralement sur une durée de 2 jours, elles sont proposées en intra.

LES DIFFÉRENTS FORMATS POSSIBLES

	Assistant de Soins en Gérontologie (ASG)	Autres formations continues
Niveau requis	AS, AMP ou AES	Professionnel du secteur
Situation	Salarié ou demandeur d'emploi	
Âge	Pas de restriction	
Lieux	Partout en France en intra ¹ , en inter à Paris, Lyon ou en classe virtuelle	
Durées	140 heures	2 jours
Rentrées	Plusieurs rentrées dans l'année <i>(Rendez-vous sur notre site internet)</i>	Pas de dates prédéfinies
Tarifs	1 582 €	Sur devis

¹ Au sein des locaux de l'employeur



CONTACTS



BORDEAUX

190 Rue Lecocq - 33000 Bordeaux
bordeaux@assisteal-formation.fr
05 64 31 30 42
Formatrice référente : Katia BOILEAU

Le mot de la référente : *"Heureuse d'avoir eu l'agrément ARS sur Bordeaux, nous permettant enfin de proposer notre savoir-faire de près de 50 ans au plus grand nombre d'apprenant.e.s Aides-Soignant.e.s. En plus, ce nouveau format hybride est innovant et adapté aux nouveaux besoins en formation."*



PARIS

50 Boulevard de Ménilmontant - 75020 Paris
viescolaire@assisteal-formation.fr
01 43 58 43 00
Directeur Pédagogique : Michaël TROTOT

Le mot du directeur : *"Nous portons une attention particulière à l'épanouissement de nos apprenants et leur fournissons tous les outils nécessaires au bon déroulement de leur formation, dans un cadre stimulant et studieux."*

TÉMOIGNAGE D'APPRENANT·E·S



"C'est un lieu riche d'apprentissages et la disponibilité de l'équipe de formateurs est très aidante. Merci encore Assisteal, je repars remplie de cette expérience fructueuse."



Pascale
diplômée AES



"J'ai fait ma formation en contrat de professionnalisation et mon employeur a pris en charge la totalité des frais. Cette alternance entre la pratique et la théorie est très enrichissante"



Malone
diplômé AES



La classe inversée une vraie chance pour adapter les cours à nos connaissances et à notre niveau.



Samir
Aide-soignant

SITUATION DE HANDICAP

Si vous êtes en situation de handicap merci de prendre contact avec le référent handicap de la formation, Michaël TROTOT, afin que nous puissions l'aménager au mieux : mtrotot@assisteal-formation.fr.

DÉTAILS DU PARCOURS AS

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1 - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (147 heures) <i>Module spécifique AS</i>	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en oeuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2 - Repérage et prévention des situations à risque (21 heures) <i>Module spécifique AS</i>	
Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration	3 - Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3 - Évaluation de l'état clinique d'une personne (77 heures) <i>Module spécifique AS</i>	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation au gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU II)
	4 - Mettre en oeuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4 - Mise en oeuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (182 heures) <i>Module spécifique AS</i>	
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5 - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35 heures)	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et apprenants	6 - Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6 - Relation et communication avec les personnes et leur entourage (70 heures)	Étude de situation relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7 - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs (21 heures)	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8 - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés (35 heures)	Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Évaluation de compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9 - Traitement des informations (35 heures)	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel
	11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10 - Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques (70 heures)	



DOSSIER DE CANDIDATURE

FORMULES ET DATES DE RENTRÉE

Cochez la formation de votre choix

	X	PARIS		X	BORDEAUX
CURSUS COMPLET EN PRESENTIEL		28 août 2023			
<i>Date limite de dépôt des dossiers</i>		10 juin 2023			
<i>Dates de sélection</i>		12 au 29 juin 2023			
<i>Publication des résultats</i>		3 juillet 2023 à 14h			
CURSUS PARTIEL EN PRESENTIEL		20 mars 2023			
<i>Parcours réservé aux titulaires du bac ASSP</i>					
<i>Date limite de dépôt des dossiers</i>		27 février 2023			
CURSUS PARTIEL EN PRESENTIEL		2 mai 2023			
<i>Date limite de dépôt des dossiers</i>		30 mars 2023			
<i>Dates de sélection</i>		3 au 7 avril 2023			
<i>Publication des résultats</i>		11 avril 2023			
	X	PARIS	X		BORDEAUX
APPRENTISSAGE HYBRIDE		13 mars 2023			X
APPRENTISSAGE EN PRESENTIEL		28 août 2023			28 août 2023
<i>Date limite de dépôt des dossiers (pour les candidats sans employeur)</i>		10 juin 2023			10 juin 2023
APPRENTISSAGE HYBRIDE		28 août 2023			28 août 2023
<i>Date limite de dépôt des dossiers (pour les candidats sans employeur)</i>		10 juin 2023			10 juin 2023

M^{me} M.

Nom (en capitales) :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance : / / Lieu :

Département : Pays : Nationalité :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° Téléphone : N° Portable :

Adresse Mail :

Situation de famille : Marié·e Célibataire Vie Maritale

Situation de handicap : Oui Non Laquelle ?

Etes vous enregistré·e à la MDPH ? Oui Non

1 Photo
(à coller)

Bien inscrire
votre Nom et Prénom
au dos de la photo

RENSEIGNEMENTS SUR LA SCOLARITÉ ANTÉRIEURE

Niveau scolaire :

Diplôme·s obtenu·s : Année :

(si vous en avez obtenu)

..... Année :

(S'il s'agit d'un bac, merci de préciser la série)

Outils informatiques à disposition : Ordinateur Tablette Smartphone Connection internet

L'étudiant·e autorise l'institut de formation à utiliser son droit à l'image oui non

SITUATION ACTUELLE

SALARIÉ·E

Dernier emploi occupé :

Nom de l'employeur :

Adresse :

Téléphone :

Nom du Directeur :

Type de contrat : CDI CDD Autre

Date de début de contrat :

Date de fin de contrat :

DEMANDEUR D'EMPLOI (fournir une attestation d'inscription)

Numéro d'identifiant :

Date d'inscription :

MISSION LOCALE

Date de sortie du système scolaire :

Date d'inscription à la Mission locale :

SCOLAIRE

Dernière classe fréquentée :

Pourquoi avez-vous choisi cette formation :

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

(COCHER LA CASE APPROPRIÉE)

- SALARIÉ·E
- actions de Plan de formation de l'entreprise,
 - projet de transition professionnelle,
 - mobilisation du compte personnel de formation (CPF),
 - validation des acquis de l'expérience (VAE).

- APPRENTISSAGE

Précisez

- DEMANDEUR D'EMPLOI

Financement étudié en fonction de votre situation (Places subventionnées par la Région Ile de France).

Compte personnel de formation

- INDIVIDUEL

Financement personnel : Les modalités de financement sont précisées dans le contrat de formation (30% à la signature du contrat puis 10 mensualités)

CONDITIONS D'ADMISSION

CONFORMÉMENT À L'ARRÊTÉ DU 10 JUIN 2021

Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation,

• Coursus complet ou partiels :

- Sélection sur dossier destinée à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation,
- Entretien,
- Si alternance être âgé·e de moins de 30 ans (sauf si situation de handicap).

• Apprentissage :

CAS 1 : Vous êtes sélectionné.e pour un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec un employeur (ou signature imminente). Vous pouvez entrer en formation (sans passer les épreuves de sélection). Le CFA, si nécessaire, aide à finaliser la contractualisation avec l'employeur

CAS 2 : Vous souhaitez vous inscrire en contrat d'apprentissage mais vous n'avez pas encore d'employeur : vous pouvez entrer en formation sans employeur si vous passez les épreuves de sélection (étude de dossier et entretien). Vous aurez ainsi jusqu'à 3 mois pour trouver un employeur.

PIÈCES À FOURNIR

1. Le **dossier de candidature** complété (3 pages) avec 1 photo, à coller sur la 1^{ère} page et inscrire votre nom et prénom au dos
2. Une **photocopie de la Carte d'Identité** ou du **titre de Séjour** avec en cours de validité (*hors Permis de conduire*)
3. Une photocopie de la **Carte Vitale**
4. Une **lettre de motivation manuscrite**
5. Une **lettre de motivation manuscrite** destinée à l'employeur dans le cadre de la recherche d'un contrat d'apprentissage
6. Un **curriculum vitae** (CV)
7. Un **document manuscrit** de 2 pages maximum, relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation
8. **La photocopie**
 - a. de votre diplôme (*si vous en avez obtenu un*)
 - b. de la « Liste des Compétences Acquisées » (pour les personnes en post-VAE),
 - c. Si vous êtes titulaire de l'**Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence** (AFGSU) de niveau 2, merci de nous en fournir la copie.
9. Pour les ressortissants hors Union européenne, une **attestation du niveau de langue française** - requis C1 ; le site du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse propose la liste des centres pouvant délivrer cette attestation : <https://www.ciep.fr/tcf>
10. Autre justificatif valorisant un engagement ou une **expérience personnelle** (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant
11. Pour les Salarié·e·s
 - a. Le dossier de demande de prise en charge financière (TRANSITIONS PRO - OPCO SANTE - CPF, CRP,...)
 - b. L'autorisation d'absence de l'employeur pour les candidats salariés en CDI - CDD

Pour les Demandeurs d'Emploi

Photocopie de votre Attestation d'inscription au POLE EMPLOI précisant la date d'inscription et le numéro d'identifiant en tant que demandeur d'emploi

Je, soussigné·e (nom et prénom), atteste avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription à **ASSISTEAL FORMATION**, en formation au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

Fait à, le Signature



www.assisteal.fr



Dossier d'inscription à renvoyer complété :

À Paris

50 Boulevard de Ménilmontant - 75020 Paris
viescolaire@assisteal-formation.fr • 01 43 58 43 00

À Bordeaux

190 Rue Lecocq - 33000 Bordeaux
bordeaux@assisteal-formation.fr • 05 64 31 30 42



AVERTISSEMENT



Conformément à l'Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de santé publique :

Article 2 - « Les élèves ... sont soumis aux obligations d'immunisation mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique. Au moment de leur inscription dans un établissement d'enseignement et au plus tard avant de commencer leurs stages, ils apportent la preuve qu'ils satisfont aux obligations d'immunisation. A défaut, ils ne peuvent effectuer leurs stages ».

La preuve de l'immunisation contre l'hépatite B est apportée par la présentation d'une attestation médicale établie. »

L'Annexe 1 précise : Que les personnes sont considérées comme immunisées contre l'hépatite B si elles produisent une attestation médicale comportant un résultat, même ancien, indiquant la présence, dans le sérum, d'anticorps anti-HBs à une concentration supérieure à 100 UI/l.

Si vous n'êtes pas vacciné-e contre l'hépatite B, il est fortement recommandé de la faire en urgence afin de satisfaire aux conditions d'immunisation requises pour une rentrée en formation paramédicale.

L'entrée en formation est subordonnée à la présentation impérative de ces preuves d'immunisation.

Votre schéma vaccinal (anti-COVID) doit être conforme aux demandes gouvernementales.